

---

## **ACCÈS AU CORPS DES AGRÉGÉS PAR LISTE D'APTITUDE.** **COMPTE-RENDU DE LA CAPA DU 20 MARS 2018**

La CAPA d'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude s'est réunie le mardi 20 mars à Montpellier en présence de la nouvelle rectrice Madame Béatrice Gilles.

L'accès à l'agrégation par liste d'aptitude est, pour les collègues, un moment important de promotion qui s'inscrit dans notre revendication de revalorisation des carrières, tout comme l'accès à la hors-classe et à la nouvelle classe exceptionnelle obtenue avec le PPCR.

Dans l'esprit de nombreux collègues, l'accès à l'agrégation par la liste d'aptitude a perdu beaucoup de crédit tant la voix est étroite et souffre de candidatures de proximité et de propositions imposées. Nous avons rappelé le mandat de la FSU qui est d'augmenter le nombre de postes aux concours et d'élargir le ratio national en le faisant passer de 1/7 à 1/5 des postes au concours de l'année précédente. Au SNES-FSU, nous continuons aussi attachés à des nominations transparentes et équilibrées qui doivent et peuvent être obtenues par la prise en compte d'un certain nombre d'éléments objectifs : qualification, carrière, admissibilité... Ces critères clairs pourraient constituer la colonne vertébrale d'un barème, comme il en a déjà existé par le passé, ce qui remettrait un peu d'égalité de traitement dans l'étude des dossiers. Pour le SNES-FSU, le corps des agrégés revalorisé doit devenir le corps de référence du second degré.

Cette année 683 collègues de l'académie ont candidaté contre 770 l'an dernier ; **65 ont été proposés pour la CAPN**. La forte baisse des candidatures nous interpelle. En partie liée à l'instauration de la classe exceptionnelle, elle ne doit pas occulter le fait qu'étant donné le trop faible contingent national, des collègues désabusés abandonnent mais aussi que, cette année des collègues n'ont pas eu à temps l'information (publication de la circulaire académique et ouverture du serveur retardées). Ce que nous avons dénoncé.

Nous sommes intervenus longuement pour dénoncer les baisses d'avis de certains collègues, souvent totalement injustifiées et parfois vraiment ubuesques. Quelques chefs d'établissement se distinguent en la matière et il nous a semblé essentiel d'en informer la rectrice tant les conséquences pour les collègues peuvent être douloureuses et être vécues de manière totalement injuste. Par ailleurs selon l'établissement où l'on exerce, à valeur professionnelle identique, nos chances d'avoir un avis Très Favorable du chef d'établissement ne sont pas les mêmes. Quant aux avis IPR, nous avons souligné aussi les disparités entre les disciplines en mettant en évidence que deux disciplines ont des pratiques d'évaluation beaucoup plus négatives que les autres (SVT et SII). Enfin, nous avons proposé de rééquilibrer le nombre des candidats proposés entre les disciplines. Il ne sert à rien que des inspecteurs tentent de gonfler leur liste en faisant inscrire des candidats vraiment trop jeunes (en âge et en ancienneté), candidats qui ne seront pas retenus en CAPN, générant pour eux une longue frustration, et qui vont bloquer durablement la liste académique dans certaines disciplines.

**La CAPA a fait remonter 65 propositions : 33 hommes et 32 femmes. L'âge moyen des collègues proposé-es est de 56 ans.** Il y aura cette année 345 promotions nationales, toutes académies et toutes disciplines confondues.

N'hésitez pas à nous contacter pour avoir des informations et des conseils supplémentaires ou pour que l'on suive votre dossier lors de la CAPN qui aura lieu du 22 au 24 mai 2018.

Les commissaires paritaires SNES-FSU et SNEP-FSU

Pour le SNES : Stéphane Amouroux, Stéphane Audebeau, Dominique Blanch, Cyril Garcia, Bertrand Humeau, Claire Pous, Myriam Vialaneix.

Pour le SNEP : Patrick Bassis